

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

## Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Poisy

Par arrêtés n° ARR-2022-20 du 23 mars 2022 et n° ARR-2022-32 du 27 avril 2022, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) n°3 du PLU de Poisy. L'objet de cette DPMEC est la réalisation d'une opération de logements. En effet, la Commune de Poisy, située en cœur d'agglomération, souhaite ouvrir à l'urbanisation le secteur dit Gerbassier, afin de permettre la construction d'environ 350 logements en cœur d'agglomération.

Par délibération n° DEL-2022-116 du 12 mai 2022, le Conseil communautaire du Grand Annecy a fixé les modalités de concertation du projet de DPMEC du PLU de Poisy.

Conformément à cette dernière, une concertation est mise en place pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Une fois le projet suffisamment avancé pour présenter des éléments au public, la concertation doit être intensifiée, pour une période de quatre semaines.

Pendant la durée de la concertation préalable, qui se déroulera **du 20/11/2023 au 18/12/2023 pour 29 jours**, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert, dans les lieux suivants :

- **Mairie de Poisy**, 75 route d'Annecy - 74330 Poisy
  - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- **Siège du Grand Annecy**, à la direction de l'Aménagement, 46, avenue des Îles – BP90270 – 74007 Annecy Cedex
  - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Du 20/11/2023 au 18/12/2023, les observations et les propositions sur le projet de déclaration de projet et de mise en compatibilité n°3 du PLU de Poisy pourront être :

- consignées dans les registres de concertation mis à disposition du public à cet effet, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Annecy – Pour la déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Poisy – 46 avenue des Îles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) : [www.registre-dematerialise.fr/4831](http://www.registre-dematerialise.fr/4831).

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Annecy et au registre numérique est mis à la disposition du public à la direction de l'aménagement au Grand Annecy, aux jours et heures d'ouverture indiqués précédemment.

Des élus se tiendront à la disposition du public aux jours et heures suivants, en mairie de Poisy - 75 route d'Annecy, 74330 Poisy :

- Vendredi 24 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de la période de concertation, les registres seront clos et signés par Madame la Présidente ou son représentant. Le Conseil communautaire du Grand Annecy délibérera ensuite pour tirer le bilan de la concertation.

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy.